



PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 18 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2026

Nombre de membres

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Sara ROUZIERE, M. Bruno LECOEUR, Mme Sophie MOBASHER, M. Bertrand VERSTRAETE, Mme Monique BOBLIN, M. Nicolas RICHTER, Mme Danièle DUCRET, M. Lilian LEBON, Mme Anne-Marie LEBIDOIS, M ; Christophe BISSEY, Mme Patricia FREIDOZ, M. Olivier VELASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, M. Ludovic LEDUC, Mme Sophie SAKO ISSOUFOU, Mme Solène BOUILLET, M. Mathieu BRUMENT, Mme Bénédicte BLOYET, M. Bastien HERGAS, Mme Marie MARCATTÉ, M. Quentin CALBRIS, Mme Stéphanie SAUVAGE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Angélique MAHEUT, M. Julien de CURRAIZE

Était absent représenté : M. François PAPOUIN a donné pouvoir à M. Damien de WINTER

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

M. Bruno LECOEUR est désigné secrétaire de séance (*article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales*).

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026
3. Actualisation de la délibération n°26.03.30/10 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
4. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) [2027-2031] et autorisation de signature de la convention à intervenir
5. Signature d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de santé au travail du Centre de Gestion du Calvados
6. Versement de subventions exceptionnelles aux associations
7. Actualisation des tarifs du service culture
8. Actualisation des tarifs des activités du service jeunesse
9. Actualisation des tarifs de l'Espace de Vie Sociale
10. Actualisation des tarifs de la Ferme d'Amélie
11. Signature de deux conventions de transfert de propriété de matériel acquis au titre du projet NEFLE
12. Constitution du jury d'assises 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Délibération n° 26.05.18/01

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance en date du 30 mars 2026 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Délibération n° 26.05.18/02

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance en date du 27 avril 2026 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Actualisation de la délibération n°26.03.30/10 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Délibération n° 26.05.18/03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la date du 13 avril dernier, la Préfecture du Calvados, dans le cadre de son contrôle de légalité, a indiqué à la Ville qu'il convient de procéder au retrait de la délibération n°260330.10 du 30 mars 2026, portant sur la désignation des membres de la CAO.

En effet, Monsieur le Maire étant président de droit de la CAO, il ne peut faire partie des 5 membres titulaires appelés à siéger au sein de la commission.

Monsieur le Maire propose donc de réaliser à nouveau cette désignation.

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement général du Maire et des Adjointes, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, et ce, pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire (son Président) ou son représentant, cette commission est composée de :

5 membres titulaires élus par le Conseil en son sein et que 5 suppléants doivent être élus selon les mêmes modalités.

Se portent candidats :

5 membres titulaires

Bruno LECOEUR

Bertrand VERSTRAETE

Lilian LEBON

Marie-France LEBON

Julien de CURRAIZE

5 membres suppléants

Ludovic LEDUC

Sophie SAKO

Marie MARCATTE

Bénédicte BLOYET

Christophe LELIEVRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), telles que mis en évidence ci-avant.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) [2027-2031] et autorisation de signature de la convention à intervenir

Délibération n° 26.05.18/04

Madame ROUZIÈRE, première Adjointe au Maire en charge de la commission Education-Jeunesse rappelle au Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale stratégique qui permet :

- D'adapter les services aux besoins des familles en fonction d'un diagnostic territorial partagé ;
- De renforcer l'équité territoriale et l'optimisation des ressources publiques ;
- D'améliorer la lisibilité des actions menées en faveur des habitants, en coordination avec les partenaires institutionnels (CAF, Département, EPCI, etc.).

Elle précise par ailleurs que les domaines d'intervention couverts par la CTG, selon les priorités identifiées dans le diagnostic, incluent :

- La petite enfance (0-3 ans) ;
- L'enfance et la jeunesse,
- La parentalité,
- L'accès aux droits et aux services,
- L'inclusion numérique,
- L'animation de la vie sociale,
- Le logement,
- Le handicap,
- L'accompagnement social.

La convention en cours arrive à échéance le 31/12/2026.

Son renouvellement s'inscrit dans la continuité des actions engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire, identifiés lors des phases de préfiguration et de concertation menées depuis 2022 avec les partenaires institutionnels de la Ville.

Un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques assureront le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions.

La signature de cette convention permettra également de :

- Mobiliser des financements bonifiés de la CAF (via les dispositifs de bonus territoire et prestations de service) ;
- Renforcer la coopération entre la Ville et ses partenaires institutionnels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2027-2031,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- La convention cadre de la CTG,
- Les conventions d'objectifs et de financement (bonus territoire et prestations de service) qui en découlent,
- Tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signature d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de santé au travail du Centre de Gestion du Calvados
Délibération n° 26.05.18/05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'une des missions des collectivités territoriales est de veiller à l'état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Il rappelle que la Ville de Giberville a en ce sens décidé d'adhérer, au 1er janvier 2025, à la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados, et ce en lieu et place de l'ancien contrat souscrit par la commune auprès de la MIST Normandie.

Suite à la parution du décret n° 2025-1193 du 8 décembre 2025 modifiant la périodicité des visites médicales, mais également au regard de l'évolution de l'équipe pluridisciplinaire du CDG 14, son Conseil d'Administration a délibéré afin d'inscrire les actualisations nécessaires dans l'avenant n° 1 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire indique que cet avenant n°1 implique les changements suivants :

- La visite médicale d'information et de prévention sera désormais organisée au minimum tous les cinq ans, au lieu de deux ans actuellement, à l'exception de certaines catégories d'agents nécessitant une surveillance médicale renforcée ;
- L'équipe pluridisciplinaire est renforcée d'un référent handicap, permettant des accompagnements individualisés ;
- Les interventions des psychologues du travail, membres du service, sont précisées et évoluent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le projet de l'annexe n° 1 à la convention d'adhésion au service santé au travail ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'annexe n° 1 à la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Calvados ci-annexée.

Versement de subventions exceptionnelles aux associations
Délibération n° 26.05.18/06

Monsieur LEBON, Maire-adjoint en charge de la vie associative et des sports, informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de demandes de subventions exceptionnelles présentées par trois associations locales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces demandes, qui ont été étudiées au regard de leur pertinence, de leur impact sur la vie locale et de critères budgétaires, concernent des projets spécifiques nécessitant un soutien financier ponctuel.

Ainsi,

- L'association culturelle du groupe scolaire Aragon sollicite une subvention de 2 000 €, permettant l'organisation d'une visite de l'Assemblée Nationale, pour les élèves des classes de CM1 et CM2,

- Le club d'échecs de Giberville demande une subvention de 1 000 €, afin de pourvoir à l'acquisition de différents matériels nécessaires au développement de leurs activités (achat d'horloges de jeu, de nouveaux échiquiers ...),
- Le club de badminton sollicite une subvention de 2 000€, pour l'acquisition d'une machine d'entraînement, permettant l'envoi automatique des volants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement de ces trois subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, par 28 POUR et 1 CONTRE (Mme Bénédicte BLOYET) ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2 relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière de subventions ;

CONSIDÉRANT que les subventions exceptionnelles constituent un outil de soutien ponctuel à des projets d'intérêt local, sans créer de droit acquis pour les années suivantes ;

CONSIDÉRANT que le versement de ces aides est subordonné à la présentation de pièces justificatives (factures, bilans financiers) dans un délai d'un mois suivant la réalisation du projet ;

DÉCIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2026 :

- Association culturelle de l'école : 2 000 €,
- Club d'échecs de Giberville : 1 000 €,
- Club de badminton : 2 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

Actualisation des tarifs du service culture

Délibération n° 26.05.18/07

Madame BOBLIN, Maire-Adjointe en charge de la culture et de la communication, présente à l'assemblée délibérante les nouveaux tarifs du service culturel envisagés pour la saison 2026/2027, et plus précisément :

- Les ateliers proposés par le service culturel,
- Les stages proposés par le service culturel,
- Le tarif des prestations du service culturel.

Madame BOBLIN indique, à la lecture des tableaux ci-avant présentés, qu'aucun des tarifs du service culturel n'a vocation à évoluer sur la période 2026/2027, et propose par conséquent au Conseil Municipal d'approuver cette disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 5 CONTRE (M. Quentin CALBRIS, Mme Stéphanie SAUVAGE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Angélique MAHEUT et M. Julien de CURRAIZE)

ADOPTE les tarifs 2026-2027 des ateliers du service culturel comme indiqués dans le tableau ci-après :

TARIFS ATELIERS		GIBERVILLE		EXTERIEUR	
		MOINS DE 18 ANS	18 ANS ET +	MOINS DE 18 ANS	18 ANS ET +
THEATRE PEINTURE LANGUES YOGA PILATES SOPHROLOGIE	1H00	136	143	163	170
	tarif 1h30	204	214	245	255
	tarif 2h00	272	286	326	340
DANSE	tarif 1h00	146	153	173	180
	tarif 1h30	214	224	255	265

ADOPTE les tarifs 2026-2027 des stages proposés par le service culturel comme indiqués dans le tableau ci-après :

TARIF DES STAGES

STAGE	GIBERVILLE		EXTERIEUR	
	2025 / 2026	2026/2027	2025 / 2026	2026/2027
	53	53	59	59

ADOPTE les tarifs 2026-2027 des prestations du service culturel comme indiqués dans le tableau ci-après :

MONTANT DE LA PRESTATION DE SERVICE

TARIF HORAIRE DE LA PRESTATION	2025 / 2026	augmentation	2026/2027
	45		45,00

PRECISE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026,

PRECISE que l'inscription et le paiement au trimestre est possible pour les personnes arrivant en cours d'année.

Actualisation des tarifs des activités du service jeunesse

Délibération n° 26.05.18/08

Madame ROUZIERE, première Adjointe au Maire en charge de la commission éducation-jeunesse, présente aux membres du Conseil Municipal le projet des nouveaux tarifs modulés pour les accueils de loisirs.

Madame ROUZIERE précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1er septembre 2026, et s'établit comme suit :

ACTIVITES	REMARQUES	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
Passeport - Gibervillais (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	21,00 €	23,00 €	26,00 €	28,00 €
Passeport - Extérieurs (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	27,00 €	29,50 €	33,50 €	36,00 €
Prix à la journée pour un Gibervillais (à multiplier par le nombre de jours)	Semaine avec repas	28,30 €	32,30 €	34,50 €	37,10 €
Prix à la journée pour un Extérieur (à multiplier par le nombre de jours)	Semaine avec repas	36,80 €	43,70 €	44,85 €	48,25 €
Semaines thématiques Gibervillais (tous régimes confondus) 5 Journées	Semaine avec repas	90,80 €	103,60 €	110,70 €	119,90 €
Semaines thématiques extérieurs (tous régimes confondus) 5 Journées	Semaine avec repas	118,05 €	134,70 €	143,90 €	155,90 €
Stages thématiques Gibervillais (tous régimes confondus) 5 demi Journées	Stage sans repas	33,70 €	39,70 €	41,80 €	45,40 €
Stages thématiques Extérieurs (tous régimes confondus) 5 demi Journées	Stage sans repas	43,80 €	51,60 €	54,35 €	59,00 €
Inscription annuelle aux activités (accueil)	Tarif unique	5€/jeune/année civile			

NB : La tranche A s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 499 €

La tranche B s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 500 à 899 €.

La tranche C s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 900 à 1299€

La tranche D s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est supérieur à 1300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 5 CONTRE (M. Quentin CALBRIS, Mme Stéphanie SAUVAGE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Angélique MAHEUT et M. Julien de CURRAIZE)

ADOpte la nouvelle grille tarifaire applicable aux accueils de loisirs tel que présenté ci-avant.

Actualisation des tarifs de l'Espace de Vie Sociale

Délibération n° 26.05.18/09

Monsieur RICHTER, Maire-Adjoint à l'enfance, à la famille et à la prévention, présente aux membres du Conseil Municipal le projet des nouveaux tarifs pour les activités engagées et réalisées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale (EVS).

Il précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, et s'établit comme suit :

ACTIVITES	Gibervillais	Extérieurs
Activité sans dépense de matériel (Ex: randonnée, karaoké,...)	Gratuit	Gratuit
Activité avec une dépense liée à l'achat de matériel (cuisine, bricolage,...)	1	1,50 €
Repas partagé	3,5	5,00 €
Activité avec intervention d'un prestataire (parc d'attraction, visite d'un château,...)	demi-tarif	demi-tarif + 1,50€
	1, 00 € à partir du 3ième enfant	
Projet spécifique (sortie à paris, sports d'hiver...)	A définir selon coût global	A définir selon coût global
Sorties ayant déjà un tarif préférentiel pour les Espaces de Vie sociaux	Application du tarif sans aucune réduction	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 5 CONTRE (M. Quentin CALBRIS, Mme Stéphanie SAUVAGE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Angélique MAHEUT et M. Julien de CURRAIZE)

ADOpte la nouvelle grille tarifaire applicable aux services de l'EVS tel que présenté ci-avant.

Actualisation des tarifs de la Ferme d'Amélie

Délibération n° 26.05.18/10

Monsieur RICHTER, Maire-Adjoint à l'enfance, à la famille et à la prévention, présente aux membres du Conseil Municipal le projet des nouveaux tarifs applicables aux activités menées par la Ferme d'Amélie.

Il précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1er septembre 2026, et s'établit comme suit :

Activités	Gibervillais
Balade à poney	6€/ 6 balades
Atelier équitation enfant et ados	135€/an/20 séances
Atelier équitation adolescent (à la séance)	40 €/6 séances (carte)
Stage équitation (5 demi-journées de 2h)	65€/stage
Stage équitation (1 demi journée de 2h)	13€/demi journée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 POUR, 5 CONTRE (M. Quentin CALBRIS, Mme Stéphanie SAUVAGE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Angélique MAHEUT et M. Julien de CURRAIZE) et 1 ABSTENTION (M. Bastien HERGAS)

ADOpte la nouvelle grille tarifaire applicable aux activités menées par la Ferme d'Amélie tel que présenté ci-avant.

Signature de deux conventions de transfert de propriété de matériel acquis au titre du projet NEFLE

Délibération n° 26.05.18/11

Madame ROUZIÈRE, première Adjointe au maire en charge de la commission Education – Jeunesse, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble », l'État a fait l'acquisition de matériel pédagogique destiné à l'école Louis Aragon de Giberville.

Afin de finaliser ce soutien financier du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP), deux conventions de transfert de propriété de ces biens, à titre gratuit, entre la Ville de Giberville et l'Académie de Normandie, doivent être approuvées.

Madame ROUZIÈRE rappelle que ce transfert, effectif à la date de signature de la convention, entraîne la responsabilité pleine et entière de la commune sur ces équipements, qui seront intégrés au patrimoine communal à leur valeur nominale d'achat.

Elle précise par ailleurs que ces biens portent sur :

- L'achat de matériel pédagogique et divers mobiliers,
- La réalisation d'une aire de jeu et l'aménagement d'agrès sportifs dans les cours d'école.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2241-1 et L2242-1 ;

VU l'article 186 de la loi de finances pour 2023 relatif au financement des projets pédagogiques ;

VU le projet « Aménagement des cours » de l'École primaire Louis Aragon et l'avis de la commission d'examen ;

VU les conventions de transfert de propriété n°1 et n°2, annexées à la présente délibération ;

APPROUVE les termes de la convention de transfert de propriété n°1 et n°2 entre l'État (Académie de Normandie) et la commune ;

ACCEPTÉ l'intégration gratuite des biens listés en annexe de la convention au patrimoine de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Constitution du jury d'assises 2027

Délibération n° 26.05.18/12

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2026, le jury d'assises du Calvados sera composé en 2027 de 552 personnes dont 4 de Giberville et qu'il convient donc d'établir au niveau communal la liste préparatoire résultant d'un tirage au sort effectué à partir des listes électorales politiques et comportant 12 noms.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce tirage au sort a eu lieu le mardi 5 mai 2026 à 15h00 en séance publique.

Suite au tirage au sort, ont été désignées les personnes ci-après :

Nom et prénom	Adresse
M. BOURGER Georges	4/1 rue des Champs Fleuris
M. CHRETIEN Pierre	9 rue Jean Effel
M. CONSTANT Stanislas	10 rue François de Malherbe
Mme DE LAHAYE Nicole	RPA Guy Travers – 22 rue Voltaire
Mme DUMEZ Brigitte	17 route de Rouen
M. GRARD Jean-Christophe	43 rue du Maréchal Ferrant
M. HERVIEU Gilles	8 bis rue de la Plaine
M. KIRMIZI Adnan	3282 Résidence Les Carlettes
M. MOSTEL Manga	10 rue Bernard Bécherel
M. MYCKA Jean-Pierre	10 rue Paul Eluard
Mme RAVET Stéphanie	16 avenue Cavalière
M. WAGNER Claude	43 rue Pierre de Coubertin

Le Conseil Municipal prend acte.

Informations et questions diverses :

M. Christophe LELIEVRE demande des explications concernant le budget présenté en Commission « vie locale »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00
Procès-verbal arrêté lors de la séance du 05/06/2026

Le Maire
Damien de WINTER

Le secrétaire de séance,
Bruno LECOEUR

